



PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VERZY
du mardi 23 mars 2021

Le mardi 23 mars 2021 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire CORBEAUX Christophe ;

Présents : Christophe Corbeaux, Béatrice Simon, Franck Callens, Mathis Barbier, Sébastien Gueugnon, Anne-Laure Jacquet, Julia Morel, Virginie Rochet, Gilles Maizière, Astrid Burlot, Dominique Fougerouse, Ingrid Lepreux

Excusés : Vanessa Cardinale, Jean François Dappoigny, Christophe Terver

Secrétaire de séance : Franck Callens

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Régie modification des encaissements, Droits de place cimetière

A la demande la DGFIP, le conseil accepte que les droits de place au cimetière passent en régie.

Droit de place distributeur de fleurs

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie de la part de Mme Julie Chef, gérante du magasin Lilas Rose, sur lequel elle remercie le conseil pour l'acceptation de son distributeur de fleurs. Cependant, elle s'inquiète de ne plus pouvoir exposer ses fleurs à l'extérieur. Le Conseil Municipal rappelle qu'il l'autorise à continuer d'exposer côté Place sans dépasser les arcades mais qu'il faut laisser l'accessibilité rue Chanzy. Concernant l'emplacement de son chalet pendant la période de fin d'année, le conseil fait remarquer que celui-ci ne répond pas aux normes en vigueur. Une demande écrite doit être envoyée en Mairie pour validation et mise en place d'un arrêté municipal dans le cadre de l'occupation du Domaine Public. Un courrier lui sera envoyé en réponse à ses questions.

Pour ce qui est du distributeur, le conseil décide à l'unanimité d'un droit de place de 30€/mois avec une possible revalorisation.

Courrier reçu de Julie Convert et du Petit Meslier

Mr le Maire donne connaissance du courrier envoyé par Mme Julie Convert employée en alternance au Petit Meslier et étudiante en commerce, vins et oenotourisme à l'UVV de

Dijon, celle-ci souhaite installer différents panneaux publicitaires et redécorer la façade du bar à champagne.

Par ailleurs, un courrier de Mme Mouligneaux a également été reçu en mairie et fait part que le jardin derrière est à ce jour toujours utilisé par la famille Petit. Elle fait remarquer que le loyer comprend ce lieu.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le terrain a été libéré.

Concernant les différents aménagements publicitaires et de travaux sur la façade ; ceux-ci seront étudiés comme il a été convenu lors de rencontres précédentes entre Mr le Maire, Mme Mouligneaux et Mr et Mme Petit, dès que des travaux de réduction phoniques seront engagés.

ASA Réfection des chemins

Mr le Maire donne lecture d'un courrier (joint en annexe) remis en mains propres à Mr Lallement Jean (Président de l'ASA) lui faisant part du problème concernant le redimensionnement des chemins pour l'ASA.

Un relevé de géomètre expert est souhaitable afin d'éviter des problèmes de propriété.

Inscription travaux de voirie. Programme CUGR Enfouissement et candélabres pour l'avenue de la gare et en partie de la route de Louvois

La mairie a donc inscrit les rues Bouvry Hachette, Saint Basle, Coutier Maquerlot, de l'ancienne église, Teyer, de la cocluse et du jardin au cas auprès du Grand Reims.

L'avenue de la Gare et une partie de la route de Louvois sont inscrites pour l'effacement du réseau.

Régime indemnitaire, revalorisation

Le conseil adopte à l'unanimité le plafond du régime indemnitaire 28.280 €.

Questions diverses :

- Mr Fougrouse interpelle le conseil sur le fait du jeu dangereux que font certains jeunes sur le transformateur de la place des cinq pas. Une surveillance et une information sur le danger seront diffusées auprès de ces personnes.
- Mr Fougrouse revient sur le projet d'embauche d'une personne supplémentaire pour l'entretien du village, réponse est faite qu'un projet d'emploi à mi-temps pourrait voir le jour avec la commune de Verzenay mais pas avant fin 2021. Cette année la mairie fera appel à des entreprises externes pour la réalisation des travaux.

- Mr Callens informe que le projet de fleurissement sera mis en place quand différents devis seront revenus (jardinières, aménagement de la place de la mairie, église, etc.) et qu'une décision commune du conseil sera prise.
- Il informe également de l'arrivée de la chenille processionnaire aux portes de notre commune et de notre forêt. Soyons vigilants.

La séance est clôturée à 20h35 le 23/03/2021.